

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'AGGLOMERATION DE CHAUMONT

Conseil Communautaire du 20 février 2024

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

Le vingt février deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués le quatorze février deux mille vingt-quatre, se sont réunis, au complexe PALESTRA, sous la présidence de Monsieur Stéphane MARTINELLI, Président.

Monsieur Frédéric ROUSSEL, 1er vice-président, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil d'Agglomération : 103

Membres du Conseil d'Agglomération en exercice : 103

PRESENTS : 64

Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL, Jean-François LAMONTRE, Jean-Marie WATREMETZ, Patrice VOIRIN, Laurence MEUNIER, Christophe FISCHER, Michel MENET, Véronique NICKELS, Stéphan EMERAUX, Didier COGNON, Michel ANDRE, Paul FOURNIE, Laurence AÏDAN, Pascal BABLON, Pascal BABOUOT, Stéphane BESSON, Olivier BILLIARD, Gilles CASSERT, Olivier CHANTIER, Sylvain COLLOT, Thierry COLLOT, Karine COLOMBO, Sylvie CORDIER, Lise COURTOIS, Pierre DELAITRE, Audrey DUHOUX, Pierre ETIENNE, Isabelle FENAUX-MILLOT, Jean-Paul FEVRE, Laurent FOURNET, Thierry GASPAROVIC, Michèle GIANINO, Jessica GOULIN, Magali GUENY, Christine GUILLEMY, Christophe GUYOT, Christine HENRY, Marie-Noëlle HUBERT, Patrice HUMBLLOT, Didier JOLLY, Isabelle LARDIN, Marie-Christine LAURENCE, Dominique LE GRAËT, Patrice LOGEROT, Nadine MARIVET, Cyril MOUSSU, Frédéric MUTZ, Sophie NOEL, Céline OGER, Michelle PETTINI, Thierry PONCE, Catherine POUGET, Patrick PRODHON, André-Xavier RESLINGER, Catherine SFEIR-LAVIGNE, Marie-Christine SIMONNET, Anne STAFINIAK, Franck TROMPETTE, Guy URSCHEL, Chantal VAUTHIERS, Bernard VIALLETTEL, Patrick VIARD, Vincent VIGNERON

Dominique COMBRAY par Jean-Paul FEVRE, Jean-Michel KONARSKI par Stéphane BESSON

EXCUSES : 22

Etienne MARASI, Thierry ALONSO, Philippe BERTRAND, Céline BRASSEUR, Nabil CHAOUI, Joël CLEMENT, Sylvain DEMAY, Olivier DORE, Hugues FISCHER, Claude GEORGES, Gérard GROSLAMBERT, François GUYOT, Jean Marie JODER, Michèle LEMAIRE, Morgane LENGREND, Stéphane MAUJEAN, Marie-Christine MURGIDA, Michel PAULIN, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Alexandre PERNET, Didier PRUDENT, Sylvie ROUX

ABSENTS : 17

Jean-Louis BENOIT, Benjamin BIENFAIT, Damien BONHOMME, Khalid BOUSABATA, Fabien CONTAL, Michel COURAGEOT, Jean-Paul DIEUDONNE, Michel DRIOUT, Stéphane FONTANESI, H el ene HALTZ, Carine HURAU, Arnaud LAMOTTE, Sandrine LEDOUX, Daniel MICHEL, Laurent PELLOUARD, Jean-Luc RAILLARD, Patrick TILLAND

PROCURATIONS : 15

Etienne MARASI   Jean-Marie WATREMETZ, Thierry ALONSO   Isabelle FENAU-MILLOT, C eline BRASSEUR   Laurence AIDAN, Nabil CHAOUI   Jessica GOULIN, Jo el CLEMENT   Didier JOLLY, Olivier DORE   Pierre ETIENNE, Hugues FISCHER   Cyril MOUSSU, Claude GEORGES   Paul FOURNIE, G erard GROSLAMBERT   Karine COLOMBO, Jean Marie JODER   Lise COURTOIS, Mich ele LEMAIRE   Christine GUILLEMY, Morgane LENGREND   Catherine POUGET, Marie-Christine MURGIDA   Olivier CHANTIER, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON   Vincent VIGNERON, Sylvie ROUX   Pierre DELAITRE,

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie WATREMETZ

L'alin ea 2 de l'article L.2312-1 du CGCT stipule que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire pr esente au conseil municipal, dans un d elai de deux mois pr ec edant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budg etaires, les engagements pluriannuels envisag es ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu   un d ebat au conseil municipal, dans les conditions fix es par le r eglement int erieur pr evu   l'article L.2121-8.

Il est pris acte de ce d ebat par une d eliberation sp ecifique.

Les dispositions du pr esent article s'appliquent aux EPCI des communes de 3 500 habitants et plus»

L'article 107 de la loi NOTRE du 07 ao ut 2015 est venu renforcer les obligations de transparence.

Le rapport doit comporter :

- *Les orientations budg etaires envisag es portant sur les  volutions pr evisionnelles des d epenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment pr ecis es les hypoth eses d' volution retenues pour construire le projet de budget, notamment en mati ere de concours financiers, de fiscalit e, de tarification, de subventions ainsi que les principales  volutions relatives aux relations financi eres entre la commune et l'EPCI dont elle est membre,*
- *La pr esentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisag es en mati ere de programmation d'investissement comportant une pr evision des d epenses et des recettes. Le rapport pr esente le cas  ch eant, les orientations en mati ere d'autorisation de programme,*
- *Des informations relatives   la structure et la gestion de l'encours de dette contract ee et les perspectives pour le projet de budget. Elles pr esentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivit e pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,*
- *Les orientations doivent permettre d' valuer l' volution pr evisionnelle du niveau d' pargne brute, d' pargne nette et de l'endettement   la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,*
- *Les informations sur le personnel (structure des effectifs, d epenses de personnel, dur ee du travail...).*

Le Rapport d'orientations budgétaires doit faire l'objet d'une délibération spécifique. Cette délibération doit désormais faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Vu l'avis de la commission « Finances, Administration Générale et Contractualisation » du 06 février 2024,

Après en avoir délibéré (Bernard VIALLETEL ne prend pas part au vote), le conseil communautaire décide à raison de 78 voix pour :

- D'entériner la tenue du débat ainsi que l'existence du Rapport d'orientations budgétaires 2024.

Pour extrait conforme,



Stéphane MARTINELLI

Stephane MARTINELLI
2024.02.24 21:53:45 +0100
Ref:6033426-9019991-1-D
Signature numérique
le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.